

Afin de tenir compte des différentes approches du handicap et d'éviter de privilégier l'une d'entre elle en en faisant une définition « officielle », cet ouvrage ne prétend pas donner « le » nombre de personnes handicapées en France. L'absence d'un chiffre unique du handicap répond en réalité à la pluralité des façons d'appréhender cette notion, ayant chacune leur pertinence et méritant d'être croisées pour éclairer ses différentes facettes.

Le dénombrement des personnes handicapées est sensible aux critères retenus pour repérer statistiquement ces dernières. Ainsi, en 2022, en France métropolitaine, 14,5 millions de personnes de 15 ans ou plus (28 %) déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère (comme avoir des problèmes de vue ou d'audition malgré une correction, des difficultés pour monter un escalier, des trous de mémoire fréquents, des difficultés à se faire comprendre des autres, etc.) et 5,4 millions (10 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités essentielles du quotidien (se coucher et se lever, s'habiller, faire ses courses, manger et boire, se laver, etc.).

Au total, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), le nombre d'enfants et d'adultes handicapés (de 5 ans ou plus), qu'ils vivent à domicile ou en établissement, peut varier selon le critère ou le croisement de critères utilisés de 5,7 millions à 18,2 millions de personnes.

Combien y a-t-il de personnes handicapées en France aujourd'hui ?

Questions de définition et de mesure

Il n'y a pas de réponse unique à cette question, parce qu'il n'y a pas de définition unique de ce qu'est une personne handicapée : comme pour toute définition, des choix conventionnels doivent être opérés et il n'y a pas de méthode pour dénombrer les personnes handicapées qui fasse l'objet d'un consensus.

La loi [n° 2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, proche de la définition de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération

substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé a mis en place, en 2001, une classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Il n'y a donc pas de définition unique du handicap.

Des approches multiples permettent toutefois de fournir quelques éléments de cadrage et plusieurs dénombrements peuvent être élaborés en s'appuyant sur la définition de loi de 2005. Pour ce faire, et en mobilisant les dernières données disponibles¹ permettant d'approcher le handicap pour les personnes vivant en « [logement ordinaire](#)² », trois définitions principales de limitations ou restrictions sont utilisées³ :

- la première est de déclarer une **limitation fonctionnelle** importante pour une fonction sensorielle, motrice, physique, liée à la mémoire, la concen-

¹ Il s'agit des résultats de l'enquête auprès des ménages qui ne vivent pas en institution du [dispositif des enquêtes Autonomie](#). Les enquêtes en population générale de ce type sont les seules qui permettent de mesurer ensemble les différentes dimensions, donc d'analyser les recoupements entre les différentes approches et de produire l'éventail des dénombrements possibles.

² Dans cet ouvrage, les mots **en rouge** sont définis dans le glossaire en annexe 2.

³ Une autre approche, plus fréquemment mise en œuvre à partir de données d'origine administrative,

s'appuie sur la **reconnaissance administrative** du handicap. On s'intéresse dans ce cas aux personnes qui bénéficient d'une prestation dans le champ du handicap ou de la perte d'autonomie (AEEH, AAH, PCH, APA, ACTP...), à celles qui bénéficient de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés [OETH], ou encore à celles qui sont accompagnées ou hébergées dans une structure médico-sociale. D'autres approches sont parfois mobilisées, même si elles sont moins fréquentes : par exemple le fait de s'autodéclarer comme « personne handicapée » ou le fait de recevoir une aide de professionnels ou de proches.



tration ou l'organisation, ou encore liée au relationnel. Ces indicateurs s'inspirent de la nomenclature du Washington Group, qui doit permettre de faire des comparaisons internationales ;

- la deuxième est de déclarer des **restrictions** pour réaliser les actes essentiels du quotidien en termes de mobilité, d'entretien personnel ou d'activités domestiques, en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou de l'avancée en âge ;
- la troisième est de déclarer plus globalement une forte restriction, depuis plus de six mois, pour des raisons de santé, dans les activités que les gens font habituellement (indicateur **Global Activity Limitation Indicator [GALI]**).

Les trois approches mènent à des constats différents. Selon que l'on retienne uniquement une seule définition ou au moins l'une des trois, en 2022, entre 4,6 et 16,0 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en France métropolitaine sont handicapées.

Le repérage des jeunes handicapés entre 5 et 14 ans est un peu différent. Dans les enquêtes, les questions concernant certaines activités ne leur sont pas posées. Par exemple, on ne pose qu'aux adultes les questions concernant les difficultés pour faire ses courses, pour préparer ses repas, pour faire les tâches ménagères courantes, pour faire des tâches occasionnelles comme des petits travaux, laver les carreaux, etc. Par conséquent, le dénombrement des jeunes handicapés à domicile se limite ici aux limitations fonctionnelles sévères (premier critère) et aux restrictions d'activité globale (troisième critère). Selon ces deux seuls critères, entre 0,1 et 1,2 million d'enfants de 5 à 15 ans vivant à domicile en France métropolitaine sont handicapés.

Tableau 1 Difficultés dans la vie quotidienne selon la définition et l'âge

	Proportion dans la population (en %)				
	15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Au moins une limitation fonctionnelle importante (1)	17,9	19,9	29,6	44,2	27,7
Au moins une limitation sensorielle	2,2	3,0	6,3	15,7	6,7
Au moins une limitation motrice	2,0	4,5	12,5	28,8	11,8
Au moins une limitation physique autre	0,9	2,0	5,7	15,6	6,0
Au moins une limitation liée à la mémoire, la concentration ou l'organisation	10,2	9,3	10,5	9,8	9,9
Au moins une limitation liée au relationnel	9,3	7,8	9,3	10,1	9,0
Au moins une restriction importante d'activité dans les actes essentiels du quotidien (2)	4,0	4,3	8,5	25,1	10,3
Au moins une restriction d'activité liée à la mobilité	2,0	1,9	3,2	12,9	4,9
Au moins une restriction d'activité liée à l'entretien personnel	2,2	1,5	2,0	8,3	3,4
Au moins une restriction d'activité liée aux activités domestiques	2,8	3,6	7,5	23,5	9,2
Une restriction forte, depuis au moins six mois, dans les activités quotidiennes que les gens font habituellement (3)	2,9	4,8	10,6	16,9	8,7
Au moins une limitation ou restriction (1), (2) ou (3)	19,7	21,6	32,8	49,0	30,6

Lecture > 10,3 % des personnes de 15 ans ou plus ont au moins une restriction importante dans les actes essentiels du quotidien.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire en 2021 et en 2022.

Source > DREES, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

28 % des 15 ans ou plus ont au moins une limitation fonctionnelle sévère

En France métropolitaine, 28 % des personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire ont au moins une limitation fonctionnelle importante (premier critère), qu'elle soit sensorielle (comme avoir des problèmes de vue ou d'audition malgré une correction), motrice (comme des difficultés pour monter un escalier), cognitive (comme des trous de mémoire fréquents) ou relationnelle (comme des difficultés à se faire comprendre des autres) [tableau 1]¹.

Les limitations importantes d'ordre moteur sont les plus fréquentes : elles concernent 12 % des per-

sonnes. 10 % des personnes ont des limitations importantes liées à la mémoire, la concentration ou l'organisation et 9 % des limitations importantes liées au relationnel. Enfin, les limitations sensorielles importantes concernent 7 % de la population et les autres limitations physiques, comme les difficultés à contrôler les selles et les urines ou à mordre un aliment ferme, concernent 6 % de la population. Ce premier critère (déclarer avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère) couvre ainsi une large population, soit 14,5 millions de personnes de 15 ans ou plus (tableau 1 et fiches 3.1 à 3.4) et 1,2 million de jeunes de 5 à 14 ans (soit 14,5 % d'entre eux (tableau 2 et fiche 1.1).

Tableau 2 Limitations fonctionnelles et restriction forte d'activité en 2022 pour les jeunes de 5 à 14 ans

Jeunes déclarant avoir ¹ ...	Ensemble (en %)	Effectifs
... au moins une limitation fonctionnelle sévère ² - Critère 1	14,5	1 160 700
... une restriction forte, depuis au moins 6 mois, dans les activités quotidiennes que les gens font habituellement ³ - Critère 3	1,7	135 690
Croisement de critères		
Critères 1 et 3 à la fois	1,4	109 350
Critère 1 (limitation sévère) sans 3 (restriction forte)	13,2	1 051 390
Critère 3 (restriction forte) sans 1 (limitation sévère)	0,3	25 880
Ensemble des personnes appartenant à au moins un des groupes (critère 1 ou 3)	14,9	1 186 620

1. On se limite ici aux limitations fonctionnelles sévères (premier critère) et aux restrictions d'activité globale (troisième critère).

2. Au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction sensorielle, motrice, physique autre, liée à la mémoire, la concentration ou l'organisation, ou liée au relationnel.

3. Répondre « Oui, fortement limité » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (voir indicateur GALI).

Lecture > 14,5 % des 5-14 ans vivant à domicile ont au moins une limitation fonctionnelle sévère.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 5 à 14 ans vivant en logement ordinaire en 2021 et en 2022.

Source > DREES, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

Une forte restriction d'activité pour 10 % des personnes de 15 ans ou plus

En raison d'un problème de santé, d'un handicap ou de leur avancée en âge, 10 % des personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile (5,4 millions) ont une restriction importante pour réaliser des actes

parmi une liste d'activités du quotidien (deuxième critère)².

Les actes essentiels de la vie quotidienne peuvent être regroupés en trois catégories : les actes liés à la mobilité (comme se déplacer chez soi, sortir de chez soi), ceux liés à l'entretien personnel (comme se laver, s'habiller, se lever ou se coucher, prendre

¹ Les questions portant sur les limitations sont plus nombreuses dans l'enquête [Autonomie de 2022](#) que dans l'enquête VQS de 2021, utilisée dans l'édition précédente de ce Panorama, ainsi que pour les comparaisons territoriales. Les limitations sont ici regroupées en cinq catégories au lieu de trois dans VQS 2021 (limitations physiques, sensorielles, cognitives). Cette richesse du questionnement peut expliquer une grande partie du quasi-triplement de la part de personnes déclarant au

moins une limitation fonctionnelle sévère (de 8 % à 22 %) chez les personnes de 15 à 64 ans

² Cet indicateur est plus élevé que celui estimé dans l'enquête VQS 2021. Cela s'explique à la fois par le mode de collecte différent dans les deux enquêtes (sans intermédiation d'un enquêteur dans quatre cas sur cinq pour VQS, en face à face dans l'enquête Autonomie ménages) et par le contexte sanitaire en 2021, qui a pu conduire certains enquêtés à se sentir moins pénalisés par rapport à leurs concitoyens.



seul ses médicaments) et ceux liés aux activités domestiques (comme préparer seul ses repas, faire ses courses, faire le ménage, gérer ses documents administratifs). Lorsqu'elles ont une restriction d'activité, les personnes ont le plus souvent une restriction dans les activités domestiques (*tableau 1*).

Par ailleurs, 9 % des 15 ans ou plus (4,6 millions) déclarent avoir plus globalement une restriction importante, depuis plus de six mois, dans les activités que les gens font habituellement (*indicateur GALI*, troisième critère). C'est un peu moins que la part des personnes qui ont une restriction importante dans une activité essentielle du quotidien (10 %).

Pour ce qui est des jeunes de 5 à 14 ans, 0,1 million d'entre eux (1,7 %), sont fortement limités, depuis plus de six mois, dans les activités que les gens font habituellement (*indicateur GALI*).

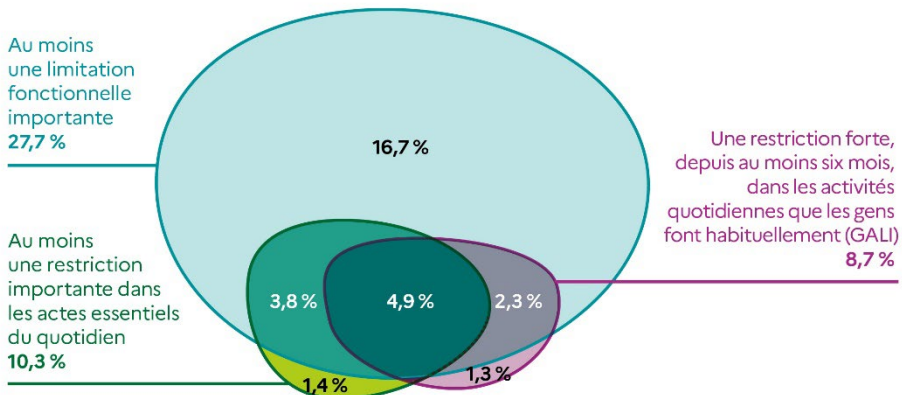
De 4,7 à 17,2 millions de personnes handicapées de 5 ans ou plus vivant à domicile, en France métropolitaine, selon la mesure retenue

Ce sont finalement des fourchettes très larges que l'on doit donner pour le nombre de personnes handicapées vivant à domicile en France métropolitaine en 2022 :

- entre 4,6 et 16 millions de personnes de 15 ans ou plus sont handicapées selon que l'on prend la définition la plus restrictive¹ ou la plus large qui consiste à répondre à au moins un des trois critères (*tableau 1* et *schéma 1*).
- Pour les jeunes de 5 à 14 ans, cette fourchette s'étale de 0,1 million (1,7 % des jeunes), à 1,2 million (14,9 % d'entre eux) selon que l'on prend la définition la plus stricte qui impose de cumuler les deux critères ou la plus large qui consiste à répondre à au moins l'un d'entre eux.

Au total en 2022, entre 4,7 et 17,2 millions de personnes de 5 ans ou plus vivant à domicile sont handicapées en France métropolitaine

Schéma 1 Situation des personnes de 15 ans ou plus selon les différentes approches du handicap



Lecture > 3,8 % des personnes de 15 ans ou plus ont à la fois une limitation fonctionnelle importante et une difficulté importante dans les actes essentiels du quotidien.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire en 2021 et en 2022.

Source > DREES, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

En France métropolitaine, 141 200 personnes sont hébergées en établissement pour personnes handicapées, et 590 000 personnes en établissements pour personnes âgées

Une partie des personnes handicapées sont hébergées en établissement ; elles seraient donc à ajouter aux populations dénombrées ci-avant, enquêtées dans les logements dits « ordinaires ».

¹ En matière de cumul, 4,9 % des personnes âgées de 15 ans ou plus, soit 2,6 millions déclarent à la fois au moins une limitation fonctionnelle importante, une restriction depuis au moins six mois dans les activités que

les gens font habituellement et des restrictions importantes dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Selon l'enquête ES-Handicap menée par la DREES (annexe 1), 137 700 adultes handicapés sont hébergés en établissement¹ au 31 décembre 2022 en France métropolitaine. De plus, 1 900 personnes de 16 ans ou plus sont hébergées en internat complet dans des établissements pour enfants handicapés.

Enfin, d'après cette même enquête, le nombre d'enfants handicapés de moins de 16 ans accompagnés en internat complet dans un établissement qui leur est dédié est estimé à 1 600.

Enfin, fin 2019, 24 100 personnes reconnues handicapées avant 60 ans et âgées de 60 ans ou plus sont hébergées en établissement pour personnes âgées², qu'elles soient entrées en établissement avant ou après 60 ans³. En s'affranchissant du critère de handicap préalable, ce sont 590 000 personnes qui sont hébergées en **établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)**, établissements d'hébergement pour personnes âgées (non Ehpad), établissements de soins de longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée en France métropolitaine.

Au total, tous lieux de vie confondus (domicile et établissement spécialisé dans l'accompagnement du handicap ou de la perte d'autonomie), on dénombre entre 5,4 et 17,9 millions de personnes handicapées en France métropolitaine.

Le handicap dans les départements et régions d'outre-mer

L'enquête Autonomie ménages ne couvrant que la France métropolitaine, les indicateurs concernant les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont issus de l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2021, seule enquête permettant, au sein de la population générale, d'établir des comparaisons détaillées sur tout le territoire français sur les thématiques du handicap et de l'autonomie. Le questionnaire de l'enquête VQS est beaucoup plus court que celui de l'enquête Autonomie ménages et repère donc moins de situations de handicap. Il a de plus été posé dans un contexte sanitaire particulier. Ses résultats ne sont donc pas comparables à ceux de l'enquête Autonomie.

En 2021, d'après l'enquête VQS, 13 % de la population des DROM âgée de 5 ans ou plus a une limitation sévère (contre 11,3 % en France métropolitaine), soit 259 500 personnes. De plus, 6 %

déclarent des restrictions depuis au moins six mois dans les activités que les gens font habituellement (**indicateur GALI**, contre 5,5 % en France métropolitaine) ; 114 000 personnes sont ainsi concernées.

Afin d'étudier précisément les caractéristiques de la population handicapée dans les DROM, est considérée dans cet ouvrage comme handicapée toute personne vivant à domicile ayant déclaré au moins une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité dans les activités habituelles (fiche 8.6). Ainsi, 14 % de la population de 5 ans ou plus est handicapée dans les DROM, soit 289 400 personnes. En reprenant le même indicateur que dans les DROM, 12,7 % de la population de 5 ans ou plus est handicapée en France métropolitaine. Ainsi, malgré une population plus jeune qu'en France métropolitaine, la prévalence du handicap est plus forte dans les DROM.

Fin 2022, 2 500 personnes handicapées, adultes et enfants, sont hébergées par un établissement pour personnes handicapées dans les DROM. Par ailleurs fin 2019, 5 000 personnes résident (hors Mayotte) dans des Ehpad, des établissements d'hébergement pour personnes âgées (non Ehpad), des établissements de soins de longue durée et des hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

La prise en charge du handicap

Les dispositifs qui existent pour aider les personnes handicapées s'organisent selon deux grandes dichotomies : d'une part, le public des personnes handicapées avant 60 ans se distingue de celui des personnes âgées dépendantes après 60 ans ; d'autre part, les aides destinées aux personnes vivant à domicile sont, par construction, structurées différemment de la prise en charge en établissement. Cet ouvrage se concentre sur les aides à destination des personnes handicapées avant 60 ans.

Les établissements et services

Les enquêtes ES-Handicap (annexe 1) de la DREES permettent de dresser, tous les quatre ans, un tableau complet de l'offre en établissements et services pour personnes handicapées et de décrire le profil des personnes accompagnées. On dénombre, au 31 décembre 2022, un peu plus de 12 000 établissements et services pour adultes et enfants handicapés en France : 8 000 pour adultes et 4 000 pour enfants. Ils offrent 530 000 places : 410 000 en établissements (290 000 pour adultes et

¹ Foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent, maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM), établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM).

² Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), établissements d'hébergement

pour personnes âgées (non Ehpad), résidences autonomie, établissements de soins de longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée. Les centres d'accueil de jour pour personnes âgées sont exclus de ces statistiques.

³ 27 000 personnes reconnues handicapées avant 60 ans, quel que soit leur âge, sont hébergées en établissement pour personnes âgées.



120 000 pour enfants) et 120 000 dans les services (fiches 1.3 à 1.7 et 4.1 à 4.6).

Prestations, minima sociaux et aide sociale

Il existe, en France, différentes aides et prestations sociales destinées à soutenir les personnes en situation de handicap (fiche 7.1). La plus connue est l'[allocation aux adultes handicapés \(AAH\)](#) qui vise à garantir un minimum de ressources au bénéficiaire (fiche 7.2). L'AAH peut être complétée pour les personnes qui occupent un logement autonome par la majoration pour la vie autonome (MVA) ou le complément de ressources AAH. Fin 2022 1,29 million de personnes bénéficiaient de l'AAH.

L'[aide sociale à l'hébergement \(ASH\)](#) constitue également une aide à l'hébergement, qu'il soit en établissement ou chez un accueillant familial (fiche 7.5) ; 157 000 personnes en bénéficiaient à la fin de l'année 2022.

Face à la perte d'autonomie des personnes handicapées, il existe par ailleurs la [prestation de com-](#)

[pensation du handicap \(PCH\)](#), une prestation en nature créée en 2006 à la suite de la loi de 2005 pour permettre aux personnes handicapées de bénéficier de l'aide humaine, des aides techniques, des aménagements de véhicule ou de logement visant à compenser leur handicap (fiche 7.4). Elle se substitue progressivement à l'[allocation compensatrice pour tierce personne \(ACTP\)](#). La montée en charge de la PCH ne semble pas encore achevée en 2022. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 4,2 % en 2022 pour s'établir à 429 200 en fin d'année.

Les enfants atteints d'un handicap ont accès à des prestations dédiées ; parmi elles, l'[allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(AEEH\)](#) qui est destinée à compenser les frais d'éducation ainsi que le coût des soins apportés à un enfant souffrant d'une déficience (fiche 7.3). En 2022, 435 000 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH.

Enfin, on dénombre plus de 843 000 pensionnés d'invalidité fin 2022 (fiche 7.6). ■

Pour en savoir plus

- > Page du site internet de la DREES sur les [données statistiques sur le handicap et l'autonomie](#).
- > **Aubert, P.** (2021, février). Post de blog [Handicap et autonomie : des enjeux d'inclusion... y compris dans les statistiques](#). DREES.
- > Page dédiée au [dispositif des enquêtes autonomie](#).
- > Page dédiée à l'[enquête quadriennale sur les établissements et services pour enfants et adultes handicapés](#) (ES-Handicap).